Alexandre SANTONI

Notaire Diplôme Supérieur du Notariat



Jeanne ROCCA-SANTONI Notaire Diplôme Supérieur du Notariat

MAITRE ALEXANDRE SANTONI NOTAIRE Bancarello-Route de Sartène 20169 BONIFACIO

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNE DE FIGARI

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 12 décembre 2024

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Monsieur Jean-Marie Antoine Baptiste **CANARELLI**, Pharmacien à la Retraite, demeurant à FIGARI (20114) Tarabucetta.

Né à ALGER (ALGERIE) le 6 décembre 1933.

Divorcé de Madame Claude MAS.

DESIGATION

A FIGARI (CORSE DU SUD) 20114 Lieu-dit TARABUCCETA

Une parcelle de terre sur laquelle a été édifiée une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée comprenant huit pièces principales.

Cadastrée : Section : D, N° : 679, Lieudit : TARABUCCETA, Surface : 00ha 08a 00ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. » Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr